

COMMUNIQUE DU 25/04/2025

Titres de Participation Course Club

Rappel : Il est possible de participer à une course club moyennant la souscription à un Titre de Participation pour une personne ne possédant pas de licence pilote.

Depuis cette année, les clubs organisateurs ne peuvent plus commander de Titres de Participation papiers auprès de la FFSA.

La demande de tous les Titres de Participation est dématérialisée via le site de la FFSA avec deux possibilités :

- Se rendre sur le [Site de la FFSA](#), créer et/ou se connecter sur son espace licencié et saisir directement sa demande avec paiement en ligne,
- Télécharger, imprimer et compléter le [formulaire de demande](#) et le présenter au club organisateur le jour de la course avec tous les documents nécessaires (*). Le règlement sera à effectuer auprès du club organisateur, soit lors de l'inscription en ligne à la course, soit sur place le jour de la course.

Dans les deux cas, il faut choisir le titre « **TPNCCK** » « National Course Clubs Karting ».

(*) Rappel des conditions de délivrance du Titre de Participation course « clubs » :

- Être âgé de 8 ans minimum dans l'année,
- Présenter une pièce d'identité ou copie du livret de famille, une autorisation parentale pour les mineurs, un certificat médical de non contre-indication à la pratique du karting.

Sportives salutations

Patrick VIZATELLE, Président ASK Sens